

Le règlement infernal

ARTICLE 1 : Organismes.

L'association « l'enfer des Combrailles », son conseil d'administration, ses adhérents.

ARTICLE 2 : Majorité.

Chaque participant(e) doit être majeur(e) ou mineur de plus de 16 ans, si accompagné ou disposant d'une autorisation parentale.

ARTICLE 3 : Inscription.

Chaque participant(e) doit retourner signés :

- le bulletin d'inscription ci-contre, accompagné d'un chèque de 25 euros (repas compris) avant le mardi 8 mai 2012, au nom de « l'Association l'Enfer des Combrailles ».
- le certificat médical de non contre-indication de la pratique de cette course, de moins d'un an,
- un contact téléphonique permanent est possible au : 06 20 39 66 59.

Aucun remboursement ne sera effectué suite à désistement.

Par contre, l'association « l'enfer des Combrailles » se donne le droit d'annuler cette course en cas de nombre insuffisant de participants au plus tard le 1er Juin 2012. Dans ce cas, toute inscription sera remboursée.

ARTICLE 4 : Dossards.

Les dossards seront à retirer uniquement le jour de la course sur place. Les coureurs ne portant pas de dossard ne seront pas admis sur le parcours.

ARTICLE 5 : Ethique.

Cette course à pour but de venir en aide aux pupilles des sapeurs-pompiers.

Les organisateurs se donnent le droit de refuser tout participant :

- n'entrant pas dans les critères moraux* de la course,
- risquant de mettre en danger sa personne (consommation d'alcool, drogues, etc...) ou tout autre participant.

ARTICLE 6 : Départ et arrivée.

Les points de départ (D) et d'arrivée (A) sont repérés sur la carte ci-jointe.

*Critères moraux** :

L'état d'esprit de « l'infernale » étant de se dépasser afin de venir à bout de l'épreuve, le dernier comme le vainqueur sera récompensé.

Aucune récompense ne couronnera le vainqueur, seul les honneurs lui seront rendus.

La convivialité est de rigueur sur le parcours rigoureux.

ARTICLE 7 : Le classement.

Le classement de la course sera visible après la course et disponible sur le site : www.linfernale.com ou un autre site annoncé, au plus tôt.

ARTICLE 8 : Les responsabilités.

La course « l'inférieure » se déroule sur des terrains strictement privés. Seule l'attribution du dossard permet aux participants l'accès à ces derniers.

Ce qui implique qu'une personne ne respectant pas les conditions du règlement (âge minimum, certificat médical, ...) mais effectuant toutefois la course peut être sanctionnée juridiquement.

Concernant la responsabilité civile, l'association « l'enfer des Combrailles » est couverte par une police d'assurance.

Quant à la responsabilité individuelle accident, il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et/ou accidents éventuels.

En effet, en cas d'accident (mineur, grave ou décès) l'Association l'Enfer des Combrailles ne pourra être tenue responsable.

Chacun des participant s'engage à reconnaître les risques encourus lors de sa participation à l'Infernale. En conséquence, il s'assurera sur la totalité du parcours, d'être capable ou non, de franchir un obstacle.

Par ailleurs, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols et accidents éventuels.

ARTICLE 9 : Course par équipe.

Chaque équipe est composée de trois personnes. Le temps à l'arrivée sera pris lorsque la dernière des trois aura franchie la ligne. Seront récompensés le premier de la catégorie masculine, la première féminine et la première équipe.

ARTICLE 10 : Repas.

Un repas assis, sous chapiteaux, est offert à chaque participant suite à la course.

Il sera possible, sur place, de commander des repas supplémentaires pour les visiteurs.

ARTICLE 11 : Couverture photos et audiovisuelles.

Du fait de son engagement, le participant déclare avoir pris connaissance et accepté les dispositions légales et réglementaires relatives au droit de reproduction publique par l'image de l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

ARTICLE 12 : Hébergement.

Pour les arrivées du vendredi 8 juin 2012 au soir :

L'accueil sera possible avec la mise à disposition gratuite de terrain pour les campeurs.

Possibilités également de se ravitailler surplace (petit-déjeuner, snack, buvette).